



Dépôt de plainte pour détournement mineur et abus sexuel

Par **Ryu**, le **29/03/2009** à **09:36**

Bonjour,
Voici ma requête:
Je vis aujourd'hui avec une femme de 41 ans, qui a eu une aventure malheureuse à 17 ans, en effet vivant chez son frère sur la région parisienne à l'époque elle a été sans son consentement avec un homme de 27 ans qui a abusé d'elle sexuellement.
Après avoir effectué des recherches j'ai aujourd'hui retrouvé cet homme.
Que puis-je attendre de ce jour?
D'avance merci pour vos réponses.
Cordialement.

Par **frog**, le **29/03/2009** à **14:22**

Bonjour,
Au-delà de dix ans après les faits (ou dix ans après la majorité du mineur), il n'y a plus rien à faire. Il eut donc fallu entamer une procédure avant les 28 ans révolus de votre compagne.